



Violence conjugale devant les enfants

Par **Kalilou2**, le **13/04/2021 à 12:42**

Bonjour, j'ai été victime de violences conjugales de la part de mon mari devant mes enfants de 6 mois 2 ans et 4 ans. J'ai fait établir un certificat médical par mon médecin traitant avec une ordonnance.

Lors des violences mon mari s'est mis à me crier et l'insulter en la présence de sa mère (une sans papier) qui m'a aussi agressé verbalement devant mes enfants.

J'ai enregistré tout l'événement sur mon portable où on entend clairement tout ce qui s'est passé.

J'ai peur que mon mari concocte quelque chose de son côté car il m'a dit attend le facteur. Suis-je protégé ??

Merci par avance.

Par **jodelariege**, le **13/04/2021 à 13:25**

bonjour

avez-vous déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie ?

Par **Kalilou2**, le **13/04/2021 à 13:32**

Non, je voudrais éviter ça.

Par **jodelariege**, le **13/04/2021** à **13:35**

alors à quoi vous sert votre certificat médical?

vous serez protégée en allant la première déposer plainte pour violence.....

Par **amajuris**, le **13/04/2021** à **14:30**

bonjour,

si vous refusez de déposer une plainte contre votre mari, vous devenez son complice.

chaque année, environ 150 femmes sont assassinées par leurs compagnons.

salutations

Par **Kalilou2**, le **13/04/2021** à **15:45**

Je ne refuse pas loin de là je suis consciente de la situation. Je voulais juste chercher un autre moyen pour me tenir loin de lui en toute sécurité.

Cordialement

Par **jodelariege**, le **13/04/2021** à **15:55**

si vous partez du domicile sans déposer plainte pour violence votre mari pour vous accuser d'abandon de domicile

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11301>

le dépôt de plainte est la seule façon de vous protéger légalement